



COMMUNE DE BALLAISON

INFOS BALLAISON N° 51
FÉVRIER 2024

Séance du Conseil Municipal du mardi 16 janvier 2024

Ouverture de la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle,
M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Madeleine,
M. COCHARD Fabien, M. TRAIN Raymond,
Mme GREGOIRE Corinne, Mme BERTHOLON Stéphanie,
M. THEVENOT Gérald, Mme RAPIN Christiane,
M. CARTILLIER Antoine, Mme LOUBET Chantal
et M. UGO Alexandre.

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. LAGALISSE Clément a donné pouvoir à M. MEYNET Jacques
Mme ROSSET Sandra a donné pouvoir à Mme BERTHOLON Stéphanie

Désignation d'un secrétaire de séance : M. UGO Alexandre

**Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal
du 12 décembre 2023 adopté à l'unanimité.**

FINANCES

**Information : Situation budgétaire et financière
de la commune au 16 janvier 2024**

Document présenté en séance.

**Délibération - Vote des subventions aux associations
pour l'année 2024**

Complément à la délibération n°2 du 12 décembre 2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets et mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation de la commune, la part des fonds propres, etc.

Monsieur le Maire présente les demandes de la DDEN (Délégation Départementale de l'Education Nationale), de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Ballaison et propose également de verser une subvention aux jeunes sapeurs-pompiers du Bas-Chablais à l'occasion des 50 ans de la section de Douvaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ALLOUE les sommes suivantes au titre des subventions versées pour l'année 2024 :
 - 50 € à la DDEN,
 - 150 € pour l'amicale des sapeurs-pompiers de Ballaison,
 - 150 € aux Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) du Bas-Chablais à

l'occasion des 50 ans de la section de Douvaine,

- DIT que ces sommes s'ajoutent au montant voté dans la délibération n°2 du 12/12/2023.

Délibération - Budget principal

**Autorisation de dépenses d'investissement
avant le vote du budget primitif 2024**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, au 31 mars ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L 4311-1-1 pour les régions, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ou jusqu'au terme de la procédure par l'article L 4311-1-1 pour les régions, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2023 :
1 584 623 €

**Conformément aux textes applicables, le montant autorisable
(25 %) s'élève à : 396 155,75 €.**

Il est donc demandé au Conseil Municipal de l'autoriser à engager et à mandater les dépenses d'investissement dans les limites définies ci-dessous, jusqu'au vote du budget 2024 :

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	1 125,00 €
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	3 880,50 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	69 211,25 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	301 299,75 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	20 639,25 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites définies ci-dessus jusqu'au vote du Budget Primitif 2024.

Délibération - Avenant à la convention d'autorisation de voirie de financement et d'entretien

Travaux de sécurisation et de création d'un trottoir - RD20

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de sécurisation et de création d'un trottoir sur la RD20 - Route des Voiron, et pour définir les modalités techniques et administratives, une convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien, a été signée avec le département, le 2 août dernier.

Un avenant à la convention a dû être pris afin de modifier le descriptif de l'aménagement en ajoutant la mise en place des dispositifs de ralentissement de type coussins lyonnais en béton accompagnés de la signalisation réglementaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le contenu de l'avenant à la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien concernant les travaux de sécurisation et de création d'un trottoir - RD20,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

MARCHÉS PUBLICS

Information - Renouvellement du marché entretien de la voirie

Le marché public - entretien de la voirie arrivant à son terme, une nouvelle consultation va être lancée.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'entreprises C2i qui aura pour mission de rédiger les pièces, d'analyser les offres et d'assurer la gestion administrative et technique du marché.

AFFAIRES SOCIALES

Information sur le projet de construction de logements aidés Route des Voiron

Monsieur le Maire transmet à l'assemblée la synthèse établie par Thonon agglomération concernant les projets reçus. Une réunion sera fixée prochainement pour étudier les deux projets et choisir le bailleur.

AFFAIRES JURIDIQUES

Information - Recours contre la construction du groupe scolaire

Suite au rejet du recours gracieux, le tribunal administratif de Grenoble a été saisi d'un recours contentieux, par la partie adverse, tendant à l'annulation du permis de construire autorisant la construction d'une école primaire, d'un restaurant scolaire, d'une salle de sport et d'une bibliothèque.

Afin de défendre les intérêts de la commune et de mettre en œuvre toutes les diligences utiles, dans le cadre de ce litige, une convention d'honoraires établie par le cabinet d'avocats Merotto a été signée par le Monsieur le Maire, en vertu de ses pouvoirs délégués par le Conseil municipal (Délibération n°6 du 26/05/2020).

Une décision du Maire a été prise, le 16 janvier 2024, actant la signature de ladite convention.

URBANISME ET CADRE DE VIE

Information - Point d'avancement des dossiers d'urbanisme au 16 janvier 2024

Certificat d'urbanisme (b) opérationnel :

- Dépôt le 07/11/2023 : CU 74 025 23 B0058 :
M. CHAMBROT Jean-Claude, lieu-dit : « Gevret Nord », zone Ud.
Projet de logement de type chalet d'une surface de plancher de 98 m², avec création d'un accès supplémentaire côté rue. Arrêté de refus émis le 19/12/2023, motif : demande non recevable d'un 2^e accès pour le même terrain.

Permis de construire :

- Dépôt le 03/08/2023 : PC 74 025 23 B0016 :
EARL INALP - M. SECHAUD Lucien, lieu-dit : « Petrage », zone A. Extension d'une exploitation agricole : construction d'un bâtiment de traite, d'une nouvelle laiterie et d'un bureau, surface créée : 167,32 m². Arrêté d'accord émis le 22/12/2023.
- Dépôt le 09/11/2023 : PC 74 025 23 B0020 :
M. POUILLARD Philippe, lieu-dit : « Derbet », zone A. Réalisation de 4 serres démontables de type tunnel de 80 m x 5 m. Arrêté d'accord émis le 11/01/2024.

Déclarations préalables :

- Dépôt le 12/06/2023 : DP 74 025 23 B0046 :
M. ALKADI Sami, lieu-dit : « Champ Dunand », zone Ud.
Construction d'une piscine de 32 m². Refus tacite le 12/12/2023.
- Dépôt le 21/11/2023 : DP 74 025 23 B0079 :
M. LATUILLIERE Olivier, lieu-dit : « Champ Dunand », zone A.
Réalisation d'une piscine de 9m x 4m sans rejet aux réseaux d'eaux pluviales ou d'assainissement. Arrêté d'accord émis le 21/12/2023.
- Dépôt le 27/11/2023 : DP 74 025 23 B0080 :
M. BERTRAND-ENCHE Marc, lieu-dit : « Tennebrey », zone Ud.
Pose de panneaux photovoltaïques en surimposition de toiture. Arrêté d'accord émis le 14/12/2023.

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION ENVIRONNEMENT

- **Journée Nature** : Prévue le 27 avril 2024, plusieurs animations seront proposées :

- Intervention d'un apiculteur pour la fabrication de maisons à insectes,
- Diffusion du film vert intitulé « le suicide collectif »,
- Intervention de la LPO avec la fabrication de nichoirs et d'une activité sur la reconnaissance des oiseaux.

Le coût de l'ensemble de ces activités a été validé et s'élève à 750 €. Il a également été proposé de mettre en place une participation pour la fabrication des maisons à insectes.

—> Des affiches du Printemps des Coquelicots dont la Journée Nature fait partie seront distribuées par Thonon Agglomération.

- **Compostage obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2024** : Une question a été posée concernant la possibilité d'installer un composteur dans le jardin partagé. Des renseignements vont être pris auprès de Thonon agglomération qui possède la compétence en la matière.

COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION

- **Site internet** : La nouvelle plateforme est en ligne depuis le 5 janvier 2024.
- **Infos Ballaison** : Après vérification, le tirage mensuel va être augmenté à 800 exemplaires. Une réflexion est en cours sur le maintien de l'Infos Ballaison en version papier, ce dernier étant envoyé chaque mois sur l'application Cityall pourrait rester à disposition en Mairie pour les personnes intéressées.

COMMISSION VOIRIE ET RÉSEAUX

- **Eclairage public** : Lors d'un précédent Conseil municipal, il avait été évoqué d'ajouter de l'éclairage public à certains endroits de la commune. Après avoir déterminé les emplacements, il a été décidé de les ajouter au programme GER 2024 du Syane.
- **Vitesse excessive** : Certains conseillers évoquent des problèmes liés à la vitesse excessive des automobilistes sur les routes communales et des carrefours dangereux qui nécessitent une sécurisation. Pour ce qui est de la vitesse, il sera demandé à la police municipale de passer à des heures précises. Pour les intersections dangereuses, des balises seront installées par les services techniques dans les carrefours signalés.

INTERCOMMUNALITÉ

Pacte financier et fiscal de solidarité

Après avoir pris connaissance du Pacte financier et fiscal de solidarité, il est demandé à l'assemblée d'indiquer leurs éventuelles remarques.

Aux termes du débat, plusieurs points ont été évoqués :

- L'intercommunalité doit être attentive à la baisse des financements communaux,
- Demande de fonds de concours pour les communes afin de financer leurs projets,
- Constat que les communes sont sollicitées mais qu'il y a peu de contrepartie financière.

Il est également fait remarquer que ce type de document est difficilement appréhendable et qu'il serait préférable d'avoir des synthèses explicatives.

Délibération - Plan de gestion

Boisements des rives sud-ouest lémanique Avis du Conseil municipal

Dans le cadre de l'instruction du dossier relatif au projet du plan de gestion des boisements, de la ripisylve et des plantes exotiques envahissantes des cours d'eau et des rives du lac Léman - sud-ouest lémanique, déposé par Monsieur le Président de Thonon Agglomération, une enquête publique aura lieu du mardi 2 janvier au jeudi 1^{er} février dans les communes membres de l'agglomération.

Conformément à l'article R.181-38 du code de l'environnement, il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis sur la demande d'autorisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :
- D'ÉMETTRE un avis favorable à la demande d'autorisation susvisée.

Les conseillers souhaitent avoir des informations complémentaires sur la nature et la durée des travaux.

Rapport de la Chambre régionale des comptes Mobilité transfrontalière

Le Conseil municipal prend acte du rapport de la Chambre régionale des comptes, sur la mobilité transfrontalière et émet les remarques suivantes :

- Il y a un besoin urgent d'augmenter les infrastructures (trains supplémentaires, doublement des voies ...) afin que les équipements soient plus efficaces,
- Mettre en place des offres parking + train permettant aux voyageurs de garer leurs véhicules et de continuer à prendre le train. L'émergence de parkings payants pourrait, à défaut, inciter à la reprise de la voiture.



Samedi 23 Mars 2024

Nettoyage des fossés et bords de route 9h/12h

Bulletin d'inscription au verso !

INFORMATIONS DIVERSES

Réponse au Président de la Région Trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) Démarche de modification du Schéma régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Après lecture de la proposition de courrier, le Conseil municipal valide son contenu et son envoi au Président de la Région.

Recensement de la population - Populations légales - INSEE

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu de la part de l'INSEE, un courrier dénombant la population totale de la commune au 1^{er} janvier 2024 (1 504 personnes) qui comprend la population municipale (1 477) et la population comptée à part (27).

En comparaison, au 1^{er} janvier 2023, la population totale était de 1 516 (1 495 pour la population municipale et 21 pour la population comptée à part).

Feux d'artifices - juillet 2024

Projet d'association avec la commune de Douvaine

La commune de Douvaine souhaite s'associer avec la commune de Ballaison pour les feux d'artifices du 13 juillet prochain. Seuls les feux d'artifice seraient communs aux deux communes, chacune organisant sa fête sur son territoire.

Monsieur le Maire demande aux conseillers leur avis sur ce projet. Le Conseil Municipal accepte d'étudier ce rapprochement et indique qu'il le fera en concertation avec les partenaires communaux intervenant à cet événement. Il reste maintenant à trouver le lieu de la fête et s'accorder sur le financement.

La nuit est belle

Pour information, il n'y aura pas d'évènement « La nuit est belle » en 2024. Une réflexion est en cours pour organiser cet événement sur plusieurs jours et à une autre période dans l'année.

Courrier - Zone de préemption - Espaces naturels sensibles

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu un courrier du Département informant de sa décision de créer des zones de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles. Certaines de ces zones sont situées sur le territoire de la commune. Afin de poursuivre cette mise en œuvre, le département doit recueillir, au préalable, l'accord de l'autorité compétente en matière de PLU, Thonon Agglomération en l'occurrence.

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal :
le 13 février 2024.

Clôture de la séance à 22 h 30.

Le secrétaire de séance

Alexandre UGO

Le Maire

Christophe SONGEON

CONTACTS

MAIRIE : 79, route des Fées - 74140 BALLAISON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : accueil@ballaison.fr

COMMISSION INFORMATION : communication@ballaison.fr

Site internet : www.ballaison.fr - **Facebook :** www.facebook.com/Ballaison - **Application mobile :** Cityall

Coupon-réponse

INSCRIPTION JOURNÉE CITOYENNE

Nettoyage des fossés et bords de routes

Casse-croûte offert aux participants à l'issue

Coupon à renvoyer en Mairie jusqu'au

Mardi 20 mars 2024

Famille : _____

Téléphone : _____

(Nombre d'adultes : _____ Nombre d'enfants : _____)

participeront à la journée citoyenne du **Samedi 23 Mars 2024.**



Soyez informés directement de ce qui se passe sur votre commune en téléchargeant l'application gratuite **Cityall**